



Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie

Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers

2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° RAA-2024-JUILLET-Arrêtés



*Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie*

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

2024

SOMMAIRE

Arrêté du Préfet :

- Arrêté n°2024-40 du 25 juillet 2024 portant approbation du Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) de la Savoie.
- Annexe : Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) de la Savoie 2024-2029

**Arrêté préfectoral n°2024-40 en date du 25 juillet 2024
portant approbation du Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR)
de la Savoie**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1424-7 et R1424-38 ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté préfectoral portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du 16 octobre 2015 ;

Vu la présentation du projet au collège plénier des chefs de service de l'Etat le 10 juin 2024 ;

Vu l'avis de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours de la Savoie du 17 juin 2024 ;

Vu l'avis du comité social territorial du service départemental d'incendie et de secours de la Savoie du 19 juin 2024 ;

Vu l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours de la Savoie du 19 juin 2024 ;

Vu l'avis du conseil départemental de la Savoie du 21 juin 2024 ;

Vu la délibération n°CA04072024-2 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Savoie du 4 juillet 2024 portant avis conforme ;

Sur proposition du directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours de la Savoie, chef de corps.

ARRETE

Article 1 : Le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) de la Savoie, annexé au présent arrêté, est approuvé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 2 : L'arrêté préfectoral du 16 octobre 2015 portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de la Savoie est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 3 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie et du service départemental d'incendie et de secours de la Savoie. Le SDACR est consultable sur demande à la préfecture, dans les sous-préfectures, et au siège du service départemental d'incendie et de secours de la Savoie.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par voie postale – 2 place de Verdun à 38000 GRENOBLE – ou par voie dématérialisée (www.telerecours.fr).

Article 5 : Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Savoie, Monsieur le Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Savoie et Monsieur le directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours de la Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le

25 JUL. 2024

Le Préfet

François RAVIER